



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 avril 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	53

Date de convocation

9 avril 2025

Patrimoine - Dossier de consultation des entreprises du bâtiment mutualisé services eau-assainissement et technique

N° de la délibération

2025-233

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

Le 15 avril 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence du Président M. Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Michel GAY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Vu la délibération n°2023-417 du 5 juillet 2023 validant le programme pour la construction d'un bâtiment technique mutualisé permettant de regrouper le service des eaux / assainissement et les services techniques et autorisant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre ;

Vu la décision n°2024-350 du 2 juillet 2024 relative à la signature du marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement représenté par AP ARCHITECTURE (architecte mandataire) et composé du co-traitant BETREC IG VALENCE ;

Considérant que le groupement de maîtrise d'oeuvre représenté par AP ARCHITECTURE a démarré sa mission le 3 juillet 2024 et que l'ensemble des études (APS / APD / PRO) ont été remises par ce dernier et validées par la collectivité ;

Considérant que dans le cadre de la mission AMT en cours, il convient désormais de lancer un marché de travaux pour la construction du bâtiment technique mutualisé permettant de regrouper le service des eaux / assainissement et les services techniques situé avenue Hélène de Tournon à Tournon sur Rhône ;

Il est proposé de conclure un marché de travaux selon les caractéristiques substantielles suivantes :

- Conformément à l'article L. 2113-10 du code de la commande publique le marché de travaux est alloté :
 - o LOT 01 - Installation de Chantier - Gros Œuvre
 - o LOT 02 - Charpente - Couverture - Bardage
 - o LOT 03 - Menuiseries Extérieures Aluminium - Occultations
 - o LOT 04 - Menuiseries Intérieures Bois
 - o LOT 05 - Serrurerie
 - o LOT 06 - Cloisons - Doublages - Faux-plafonds - Peinture
 - o LOT 07 - Revêtements de Sols - Faiences
 - o LOT 08 - Chauffage - Ventilation - Plomberie
 - o LOT 09 - Electricité - Courants Faibles - Courants Forts
 - o LOT 10 - Photovoltaïque
 - o LOT 11 - VRD
 - o LOT 12 - Nettoyage Chantier
- Au regard de l'estimation des travaux évaluée à 3 084 718.45 € HT conformément aux études de projet (PRO) réalisées par le cabinet d'architecture « AP ARCHITECTURE » en qualité de maître d'œuvre, il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée en application de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique.
- Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.
- Le marché est décomposé en tranches uniquement pour le lot n°11 « VRD » :
 - o Tranche ferme : réalisation des travaux de VRD
 - o Tranche optionnelle : fourniture et pose d'un abri vélo
- La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'au parfait achèvement des travaux. Le délai global prévisionnel (tous lots confondus) est de 15 mois (y compris période de préparation).
- Les offres seront jugées selon les critères d'analyse des offres suivants :
 - o 40 points pour le prix,
 - o 60 points pour la valeur technique,

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette consultation et les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- **AUTORISE** le président à signer les marchés correspondants ainsi que les éventuels avenants et tous documents afférents à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 15 avril 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 23/04/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo